

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 20 décembre 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GINDRE, (représentée par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD).

Membres excusés : (4) M. BARRON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme LECOMTE LE GRAND.

Date de convocation : 13 décembre 2011

Délibération n° : 73-2011

Objet : Débat d'orientation budgétaire

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus.

La présente délibération propose une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS de Dijon et des orientations qui pourraient être retenues pour 2012.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la Ville. Il soutient les personnes en difficulté par des actions suivies et des aides personnalisées : personnes âgées, personnes handicapées, couples sans enfant, personnes isolées ou sans emploi.

Avec un budget annuel (investissement + fonctionnement) de près de 13 millions d'euros, le CCAS de la Ville de Dijon :

- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours d'insertion et contribue au maintien du lien social à travers :
 - deux services sociaux (le service social général et le service social gériatrique),
 - deux résidences sociales (Abrioux et Viardot) qui gèrent 204 chambres et 113 logements meublés (studio + T1bis),
 - trois centres sociaux (Balzac, Bourroches et Fontaine d'Ouche),
 - le service d'instruction des demandes de RSA,
- accueille et soutient les personnes handicapées et leurs associations représentatives,
- propose des services aux personnes âgées : un centre d'accueil de jour et un service d'actions tutélaires, des services à domicile (entretien du linge et portage de repas à domicile), des opérations spécifiques (déneigement, plan canicule...) et des animations. Par ailleurs en 2012, dans le cadre de la dynamique « Dijon, ville amie des aînés » la direction des retraités et des personnes âgées du CCAS assurera le pilotage du projet "Maison des séniors".

Les grandes évolutions prévisibles du budget 2012

Le projet de budget pour l'année 2012 s'établira à 12 881 975 €. Il est en diminution de 6 234 825 € (soit -32,61%) par rapport au budget primitif 2011. Cette baisse est due à la décision de transférer les trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à un établissement public autonome créé par délibération du Conseil Municipal de Dijon en date du 27 juin 2011.

Parallèlement, la maîtrise budgétaire souhaitée par Monsieur le Maire dans sa note de cadrage a été respectée grâce à des économies réalisées sur l'ensemble des services du CCAS.

Spécifiquement sur le chapitre des ressources humaines, le budget « charges du personnel » 2012 s'établira à 8 865 750 € (soit -29,17% par rapport au budget primitif 2011, en raison, principalement du transfert de personnel des trois EHPAD du CCAS à l'EPA), représentant 69,85% du budget général de fonctionnement.

L'équilibre budgétaire repose principalement sur le financement accordé par la Ville de Dijon pour un montant de 8 232 125 €. Celui-ci est en baisse par rapport au budget primitif 2011, grâce notamment à l'utilisation significative des excédents cumulés, conformément aux objectifs budgétaires fixés et au transfert des trois EHPAD à l'établissement public autonome (EPA).

Au plan de l'investissement, il y a peu d'évolution : le CCAS assure les dépenses d'investissement plus courantes consacrées principalement à l'achat ou au remplacement de mobilier et de matériel, équipements de bureau, matériel médical et de sécurité, ainsi qu'au remplacement de véhicules et d'électroménager. Elles comprennent également les remboursements des cautions aux usagers des deux résidences sociales ainsi que les prêts sans intérêts octroyés aux personnes en difficulté, parallèlement au micro-crédit social mis en place en partenariat avec le Crédit Municipal et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les dépenses d'investissements sont autofinancées par les dotations aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA, sans qu'il soit nécessaire de faire un prélèvement sur la section de fonctionnement.

Dans le cadre du projet « Maison des seniors », l'OPAD, hébergé dans un bâtiment appartenant au CCAS, bénéficiera de travaux d'aménagement financés à hauteur de 220 000 € sur l'excédent d'investissement réalisé en 2011, et affecté au Budget Supplémentaire 2012.

Les principaux événements ayant marqué l'activité du CCAS en 2011 et susceptibles d'impacter le budget 2012.

L'année 2011 a été une année marquée par les premiers effets de la crise économique et financière.

L'analyse des besoins sociaux conduite par le CCAS en 2011, a mis en évidence plusieurs indicateurs qui confirment cette montée de la précarité :

- plus de 9 000 ménages allocataires vivent sous le seuil de bas revenu en 2009 (dont 6 000 enfants),
- les écarts entre les plus pauvres et les plus riches s'accroissent,
- le nombre de familles monoparentales est élevé : 32 % des familles allocataires.

On observe en outre que de nouveaux publics sollicitent des aides :

- les travailleurs pauvres,
- les jeunes de 18 à 25 ans (sans soutien familial, sans ressources, ou en situation d'emploi précaire),
- les personnes âgées (ayant de faibles ressources ou/et devant faire face à des charges élevées pour le maintien à domicile ou l'hébergement d'un conjoint).

Par ailleurs, le processus de vieillissement de la population se poursuit. A titre indicatif, dans 10 ans, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans aura doublé. Cela suscite un développement constant des demandes d'aides envers les services de maintien à domicile notamment.

Au niveau des secours et des aides attribués aux personnes en difficulté, une augmentation sensible a été constatée en 2011. Cette tendance risque de se confirmer, c'est pourquoi ce budget augmentera de 9,34 % en 2012.

En matière de repas à domicile, le bilan prévisionnel de l'année 2011 fait apparaître une stabilité du nombre de repas. Le nouveau marché, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011 avec un nouveau fournisseur, a produit les effets attendus sur la qualité des repas, apportant ainsi une meilleure qualité de service. Cette évolution devrait permettre un accroissement du nombre de clients et donc des recettes.

Au cours de l'année 2011, le nombre de places au Centre d'Accueil de Jour « les Marronniers » a été porté de 15 à 20, ce qui, combiné à une augmentation de tarif de 5%, permettra de réduire le déficit de cette structure.

Le travail de réflexion et de concertation enclenché dans le cadre de « Dijon, Ville amie des Aînés » est susceptible de nourrir une évolution de l'action du CCAS en direction des personnes âgées, et de leurs familles.

Le financement des travaux de restructuration des EHPAD suit son cours. L'essentiel des investissements sera réalisé dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) qui ne pèsera pas sur le budget du CCAS. Par ailleurs, la création d'un Etablissement Public Autonome (EPA) va réduire la participation du CCAS versée aux budgets annexes de 814 690 €, soit - 85,24 % par rapport au budget primitif 2011.

La gestion des ressources humaines

L'impact principal sur les ressources humaines se caractérise par le transfert de la majeure partie des personnels des trois EHPAD, soit une centaine d'agents, vers l'EPA (sous statut de la fonction publique hospitalière). Seulement 17 agents ont refusé cette intégration, ils seront reclassés au sein des services de la Ville et du CCAS.

Pour 2012, l'évolution porte donc essentiellement sur le budget principal.

Ce budget, hors mesures nouvelles 2012, est en baisse de 3,55 %. Toutefois, un ensemble de mesures nouvelles représentant parallèlement une augmentation de 11,99 % pour 2012, porte le budget à 8 264 400 €, soit + 8,44 % par rapport au budget primitif 2011.

Les principales mesures nouvelles se composent :

- de mesures catégorielles (reclassements et revalorisations),
- de l'évolution des effectifs (- 3 postes entre les effectifs de fin 2011 et les effectifs 2012) et des enveloppes budgétaires de remplacements,
- de l'augmentation de la valeur du point,
- du glissement vieillesse et technicité,
- d'indemnités de chômage.

De plus, nous constatons en 2012 un changement de périmètre relatif à l'intégration des participations aux oeuvres sociales (mutuelles, CNAS et CAS) dans le budget des ressources humaines.

Ces versements étaient considérés jusqu'à fin 2011 comme des subventions.

Ce budget ressources humaines est à relativiser car le CCAS va percevoir une recette de 474 000 € de l'EPA en contrepartie de personnel mis à disposition jusqu'au 31 décembre 2012 (7 infirmières), dans l'attente d'un décret relatif au reclassement en catégorie A des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière.

La poursuite d'une évolution amorcée sur la base d'une rigueur de gestion

L'effort entrepris en matière d'économies de fonctionnement s'inscrit dans le cadre des orientations générales données par Monsieur le Maire, Président du CCAS, pour la Ville de Dijon et le CCAS. Cet effort s'appuie notamment sur la poursuite d'une nouvelle organisation favorisant la mutualisation des services, entre les collectivités.

L'année 2012 verra ainsi se poursuivre la politique de généralisation des groupements de commande, sous l'impulsion de la Ville de Dijon ou du Grand Dijon.

Cette volonté de gestion, au plus près des grands postes budgétaires, amène les services à réduire davantage les « marges », introduisant en la matière une notion de pilotage, de contrôle et de gestion des risques « contrôlée » pour assurer une stabilité des enveloppes. Tout « dérapage » (par exemple en terme de secours, en cas d'évolution imprévisible des sollicitations de nos concitoyens les plus démunis) pourrait ainsi nous amener soit à prendre des mesures au niveau du budget, soit à faire appel en cours d'année à un complément de financement exceptionnel de la part de la Ville de Dijon.

En conséquence, le budget qui sera présenté lors de la séance du Conseil d'Administration de janvier 2012 proposera :

- 1) une continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une attention particulière sur la gestion des ressources humaines,
- 2) un suivi rapproché des consommations budgétaires qui permette de faire face à la réduction des charges de gestion financière,
- 3) une attention particulière aux évolutions retracées à travers l'analyse des besoins sociaux, de l'appauvrissement de la population dijonnaise dans une situation de crise qui perdure et touche principalement les plus démunis d'entre eux, avec un focus particulier sur les jeunes.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration statuent sur l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2012.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 21 DEC. 2011

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 DEC. 2011

